

Rappels importants concernant la sélection et l'inscription au programme ELL

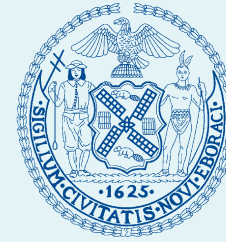
- ◆ Un ELL doit être inscrit à un programme d'éducation bilingue transitoire (TBE), un programme de langue double ou un programme autonome d'anglais seconde langue (ESL) dans les dix jours suivant son inscription à l'école.
- ◆ Des études ont montré que les élèves qui restent inscrits au même programme acquièrent plus rapidement une connaissance courante de l'anglais et réussissent mieux sur le plan scolaire que les élèves qui passent d'un programme à l'autre.
- ◆ Si vous choisissez un programme TBE qui n'est pas disponible à l'école de votre enfant, vous pouvez demander de le transférer à une autre école du même district dans laquelle un programme TBE est disponible. Tous les ELL doivent s'inscrire au moins à un programme d'anglais seconde langue (ESL).
- ◆ Si vous ne remplissez pas le questionnaire destiné aux parents et le formulaire de sélection des programmes (Parent Survey and Program Selection Form), l'école inscrira automatiquement votre enfant à un programme TBE, si celui-ci est disponible. Autrement, votre enfant sera inscrit à un programme ESL.
- ◆ Quand votre enfant aura dépassé le niveau de connaissance courante de l'anglais requis par le test de connaissance d'anglais seconde langue de l'État de New York (New York State English as a Second Language Achievement Test, NYSESLAT), il pourra s'inscrire à un programme d'éducation monolingue en anglais. Votre enfant peut continuer à bénéficier d'une aide bilingue ou en anglais seconde langue.
- ◆ On vous dira si votre enfant continue à être admis aux services de soutien en fonction de son niveau de connaissance courante de l'anglais (tel que déterminé par ses résultats au NYSESLAT) avant le début de chaque nouvelle année scolaire.
- ◆ Les ELL peuvent également bénéficier des services d'éducation spéciale conformément aux Plans d'éducation individuelle (Individual Education Plans, IEP) des élèves.

Vous pouvez participer à l'éducation de votre enfant de la façon suivante :

- ◆ vous assurer que votre enfant se rend chaque jour à l'école, bien disposé à s'instruire ;
- ◆ vous assurer que, chaque jour, votre enfant lit, étudie et fait ses devoirs ;
- ◆ vous rendre aux activités scolaires telles que les excursions de classes, les assemblées et les réunions de l'association parents-enseignants (Parent Teacher Association, PTA) ou de l'association des parents (Parent Association, PA) ;
- ◆ assister à toutes les conférences parents-enseignants ;
- ◆ participer aux ateliers et aux conférences pour parents qui sont spécialement conçus dans le but de vous assister en vue d'aider votre enfant ;
- ◆ aider votre enfant à obtenir une carte d'entrée à la bibliothèque publique et à s'y rendre fréquemment ;
- ◆ offrir vos services de parent bénévole à l'école de votre enfant ;
- ◆ créer un milieu familial qui encourage l'apprentissage et l'étude ;
- ◆ lire chaque jour avec votre enfant dans votre langue maternelle et l'encourager à lire 30 minutes par jour.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez faire ce qui suit :

- ◆ parler avec l'enseignant de votre enfant, son directeur d'école ou avec le coordinateur des parents ;
- ◆ vous rendre à n'importe quel centre régional d'aide à l'éducation (Regional Learning Support Centers) ; demander au coordinateur des parents l'adresse et le numéro de téléphone du centre le plus proche de votre domicile ;
- ◆ appeler le 311 en vue de trouver l'adresse du bureau régional de votre voisinage ou de votre bureau de district et vous y rendre ;
- ◆ appeler le Service des ELL au (212) 374-6072 ;
- ◆ vous rendre sur le site Web du ministère de l'Éducation : www.nycenet.edu.



Ville de New York Ministère de l'Éducation

Joel I. Klein
Président

Carmen Fariña
Vice-présidente
pour l'Enseignement et l'Apprentissage

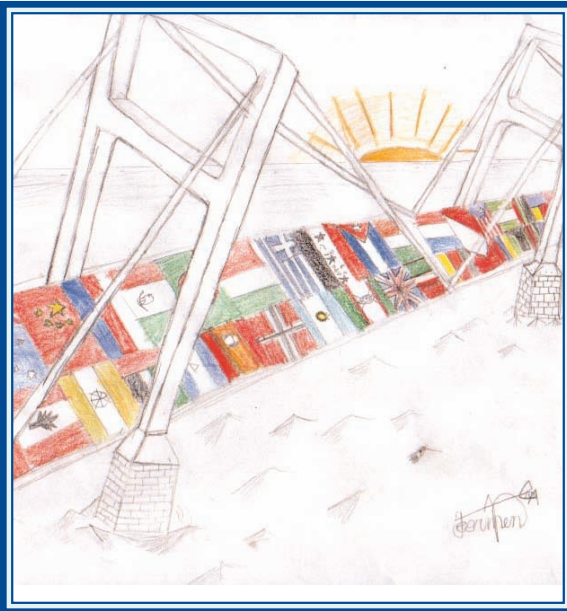
Maria Santos
Gestionnaire principale à l'Éducation
Service des élèves apprenant l'anglais

Guide des parents d'élèves apprenant l'anglais



Ville de New York Ministère de l'Éducation

Service des élèves apprenant l'anglais



— dessin par Jeormen Carr (PS 137, Région 5), artiste de 6e année et gagnant du concours de logos des élèves apprenant l'anglais (ELL) 2004 « Ponts vers l'excellence – (Bridges to Excellence) »

Notre mission :

Le Service des élèves apprenant l'anglais (English Language Learners, ELLs) donne à ces élèves et à leur famille l'égalité des chances et l'accès à une excellente éducation en renforçant le personnel enseignant, en promouvant la participation des parents et en augmentant les ressources matérielles.

Le service s'efforce de créer un milieu d'étude rigoureux axé sur la réussite scolaire, l'apprentissage des langues, le développement social et l'aide interculturelle.

Cher parent ou tuteur,

Le Service des élèves apprenant l'anglais (English Language Learners, ELLs) du ministère de l'Éducation de la ville de New York (New York City Department of Education) veut que votre enfant réussisse ses études scolaires. C'est pourquoi nous sommes très heureux d'offrir les programmes disponibles aux élèves inscrits récemment dont la langue maternelle est autre que l'anglais et qui peuvent avoir besoin d'aide en vue d'apprendre à maîtriser la langue anglaise dans nos écoles. Nous appelons ces élèves des élèves apprenant l'anglais (English Language Learners, ELLs).

Les programmes pour les élèves apprenant l'anglais (ELL) de la ville de New York font plus qu'accélérer l'apprentissage de la langue anglaise. Nous comptons actuellement plus de 143 000 élèves apprenant l'anglais dans nos écoles, s'exprimant dans 160 langues différentes ; c'est pourquoi nos programmes ont pour objectif, au-delà de l'apprentissage linguistique, d'aider les élèves à développer au maximum leurs diverses aptitudes et compétences, tant au niveau de la langue maternelle que dans les matières scolaires, telles que les sciences et les mathématiques. Pour que les élèves apprenant l'anglais soient considérés comme des bons élèves, ils doivent avoir le même niveau scolaire que celui qui est requis par la ville et l'état pour les élèves anglophones de la même classe. Un tel résultat exige plus que simplement de l'aide linguistique en anglais.

Dans la ville de New York, nous offrons des programmes bilingues, c'est-à-dire un programme d'éducation bilingue transitoire (Transitional Bilingual Education) et un programme de langue double (Dual Language) qui renforcent l'apprentissage de la langue maternelle de l'élève ainsi que la maîtrise des matières scolaires, tout en passant progressivement à l'enseignement en anglais. Nous offrons également des programmes d'anglais seconde langue (English as a Second Language, ESL) qui utilisent des stratégies visant à aider les élèves à accéder à l'apprentissage d'une nouvelle langue et de matières scolaires en anglais. Tous les programmes offrent aux élèves une aide en anglais seconde langue adaptée à leur niveau de compétences en anglais.

En tant que parent, vous jouez un rôle essentiel en déterminant le programme qui correspond le mieux aux besoins scolaires et culturels de votre enfant. Nous espérons avoir le plaisir de collaborer avec vous dans la prise de ces décisions et nous apprécions votre participation à l'éducation de votre enfant. N'hésitez pas à demander aux coordinateurs des parents et aux membres du personnel de l'école de votre enfant des renseignements sur les programmes d'élèves apprenant l'anglais ou d'utiliser les renseignements de contact mentionnés dans le présente dépliant. Nous vous souhaitons, à vous et à votre enfant, une année heureuse et fructueuse.

Veuillez croire, cher parent ou tuteur, à l'expression de nos meilleurs sentiments,

Le Service des élèves apprenant l'anglais

Questions posées fréquemment sur les ELL

Comment une école détermine-t-elle si mon enfant est un élève apprenant l'anglais ?

Tous les parents ou tuteurs d'élèves récemment inscrits sont tenus de remplir un questionnaire d'identification de la langue parlée à la maison (Home Language Identification Survey, HLIS). Ce questionnaire permet au personnel de l'école de savoir quelle langue vous parlez à la maison. Si le HLIS indique que votre enfant utilise une autre langue que l'anglais, il sera soumis à un test de connaissance courante de l'anglais dénommé batterie de tests d'évaluation linguistique – révisée (Language Assessment Battery-Revised, LAB-R). Les résultats obtenus par votre enfant à ce test déterminent son admissibilité aux services d'aide à l'apprentissage de la langue anglaise. (Si les résultats obtenus au LAB-R indiquent que l'enfant est un ELL et qu'il utilise l'espagnol à la maison, il doit également passer un LAB d'espagnol en vue de déterminer la langue qu'il connaît le mieux.)

Qui m'avisera de l'admissibilité de mon enfant aux services d'étude de la langue anglaise ?

Les écoles ont la responsabilité d'identifier, d'aviser et d'inscrire les élèves aux programmes d'éducation ELL.

Une fois avisé du statut d'admissibilité de mon enfant, comment puis-je obtenir plus de renseignements sur les programmes et les services ELL ?

Les écoles sont tenues d'organiser des séances d'orientation pour les parents ou les tuteurs d'ELL récemment inscrits en vue de les informer des différents programmes ELL disponibles. Lors des séances d'orientation, vous avez l'occasion de recevoir de la documentation sur les programmes ELL dans la langue que vous parlez à la maison et de poser des questions sur les services ELL (avec l'assistance d'un traducteur, dans la mesure du possible). À la fin de chaque séance d'orientation, le personnel de l'école ramasse le questionnaire destiné aux parents et le formulaire de sélection des programmes (Parent Survey and Program Selection Form), qui indique le programme auquel vous souhaitez inscrire votre enfant.

Quels programmes ELL sont disponibles pour mon enfant ?

- ◆ Les programmes d'éducation bilingue transitoire (Transitional Bilingual Education, TBE) comprennent des cours de langues et de matières scolaires dans la langue maternelle de l'élève et en anglais ainsi qu'une éducation intensive en anglais seconde langue (English as a Second Language, ESL). Au fur et à mesure que l'élève acquiert la maîtrise de la langue anglaise tout en renforçant ses connaissances scolaires dans sa langue maternelle, l'éducation en anglais s'intensifie, tandis que les cours dans la langue maternelle se réduisent.
- ◆ Les programmes de langue double (Dual Language Programs) offrent la moitié des cours en anglais et l'autre moitié dans la langue maternelle de l'élève (par exemple, espagnol, chinois, créole haïtien) ; les élèves de langue maternelle étrangère suivent les cours aux côtés des élèves anglophones, de manière à ce que tous les élèves deviennent biculturels et parlent couramment les deux langues.
- ◆ Les programmes autonomes d'anglais seconde langue (Freestanding English as a Second Language Program, ESL) offrent tous les cours de langues et de matières scolaires en anglais en ayant recours à des stratégies spécifiques d'éducation. Une aide dans la langue maternelle peut être disponible.

Quand mon enfant peut-il quitter les programmes ELL et passer dans des classes monolingues en anglais ?

Quand votre enfant aura atteint un certain niveau de connaissance courante de l'anglais au test de connaissance d'anglais seconde langue de l'État de New York (New York State English as a Second Language Achievement Test, NYSESLAT), il pourra s'inscrire à un programme d'éducation monolingue. (Nous recommandons que les élèves d'un programme de langue double restent inscrits au programme jusqu'à son aboutissement.) Si votre enfant passe dans une classe monolingue en anglais après avoir acquis une connaissance courante de la langue anglaise, il pourra bénéficier d'une aide bilingue ou en anglais seconde langue, si c'est nécessaire.